

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
7 DECEMBRE 2023

DATE de PUBLICATION
15 DECEMBRE 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	38
Présents :	29
Votants :	34

L'an deux mille vingt-trois,
le 12 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, -

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Béatrice DENIGOT, - M. Guillaume FREDET, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD
Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE
Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Christian BILLY
Mme Isabelle SIRLIN donne pouvoir à M. Patrick GERAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Christine LE CADRE a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°129-2023 – DECHETS – CONTRAT DE REPRISE DES MATERIAUX

M. Samuel FERET, Vice-président en charge de la transition écologique, rappelle que la plupart des contrats de reprise des matériaux issus du centre de tri prennent fin au 31 décembre 2023, date d'échéance de l'agrément du barème F de CITEO.

Aussi, une consultation des repreneurs potentiels des différents matériaux recyclables sortant du centre de tri a été réalisée entre le SYSEM et ses EPCI adhérents. Au vu des résultats de la consultation, il a été décidé de signer les contrats de reprise avec les entreprises suivantes :

- ARCELORMITTAL pour l'acier en option filière
- ACTECO RECYCLING pour l'aluminium en option fédération
- REVIPAC pour les papiers cartons complexés en option filière
- ACTECO RECYCLING pour les papiers cartons non complexés (PCNC)
- ACTECO RECYCLING pour les papiers cartons non complexés – cartons ondulés (PCNC CO) en option fédération
- VALORPLAST pour les plastiques en option filière
- VERALLIA pour le verre en option filière

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 056-200027027-20231212-DELIB_129_2023-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer les nouveaux contrats de reprise des matériaux issus du centre de tri au 1^{er} janvier 2024, et tout autre document y afférent.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 15/12/2023
Le Président,

